

de ce moyen, car lord Tenylemore, lord Sligo et lord Ardilaun lui-même, ce lord généreux dont j'ai déjà parlé, celui qui ne réclame pas ses loyers, celui dont la femme dépense une fortune en aumônes, quittent leurs terres. Ils ont tous reçus des avertissements, et les avertissements de l'insaisissable *Rory* étant des condamnations à mort, dont l'exécution est toujours tentée sinon toujours accomplie, on comprend l'empressement avec lequel on se met à l'abri des menaces de ce justicier mystérieux. Les intendants qui restent dans les domaines au lieu et place de leurs maîtres, sont gardés par les constables, protection trop souvent inefficace, car dernièrement deux coups de fusils ont été tirés sur l'agent de lord Sligo.

Pour que la police servit à quelque chose, il faudrait qu'elle occupât militairement toutes les fermes dont les locataires ne font pas partie du Land League; il serait nécessaire aussi de mettre deux hommes armés à côté de chaque charrue, et encore, n'empêcherait-on pas les attaques nocturnes, et les animaux n'en seraient pas moins égorgés ou mutilés. Un seul armurier de Dublin a vendu dans une semaine 1,400 fusils avec baïonnettes; comme il est présumable que ce n'est pas pour tuer des lapins, lesquels sont fort rares en ce pays, que ces achats ont été faits, rien n'empêche de supposer qu'il y a en Irlande une organisation armée prête à appuyer les projets pacifiques de M. Parnell.

A l'ordonnance du lord-lieutenant, M. O'Connor, membre du parlement pour la ville de Cork, ancien sténographe au Central News, et un des chefs de l'administration, a répondu déjà que le gouvernement ayant inauguré un système de coercition, il fallait n'y plus avoir confiance, et maintenir, fortifier, étendre la lutte contre la propriété. Si ce n'est la guerre civile, c'en est du moins la chanson. Je ne charge pas les couleurs du tableau, mais témoin oculaire des événements irlandais, je suis surpris de la tranquillité du ministère anglais en face de ces événements. Si M. Foster, secrétaire-général pour l'Irlande, passait quelques soirées dans ces comtés de Galway ou de Mayo, à Cong, à Clonburg ou à Ballinrobe, je doute qu'il se sentit assuré sur l'avenir; il est vrai que je doute encore plus qu'il rentre vivant au château de Dublin.

M. Forster a promis aux propriétaires que, pour rétablir l'ordre, le gouvernement était disposé à suspendre *l'habeas corpus act*. Je suis certain que tout le monde sait ce que c'est que l'acte *d'habeas corpus*.

La suspension de *l'habeas corpus* autorise l'arrestation d'un individu sans indication préalable du motif de cette arrestation. Elle donne au gouvernement un pouvoir exceptionnel et met à sa merci la liberté de tous les citoyens; cette suspension ne peut être autorisée que par le parlement et, dans les circonstances présentes, la réunion du parlement serait donc nécessaire, ce qui rend peu probable l'adoption de cette mesure extrême; on essaiera tout avant d'en arriver là, mais le cas échéant, la suspension de *l'habeas corpus* entraînerait presque immédiatement l'arrestation des chefs de l'agitation; moyen excellent pour calmer les esprits ou pour faire éclater une véritable révolution.

LAURÉATS CANADIENS A ROME

L'Abeille annonçait, il y a quelques jours, que parmi ceux qui s'étaient le plus distingués aux derniers examens de la Propagande on remarquait les noms de trois de nos compatriotes, MM. Gonin, Lemieux et L. Pâquet. Ils ont obtenu la plupart des principaux prix. Quand on sait que toutes les nations catholiques sont représentées à la Propagande par les élèves les plus brillants de leurs séminaires, on a le droit d'être fier du succès de nos compatriotes.

"Si quelque chose peut me consoler de la perte de ma femme, disait un homme veuf, c'est qu'elle est bien morte."

UNION SUCRIÈRE DU CANADA

Le prospectus de cette entreprise démontre que l'Union Sucrière du Canada est fondée, sous les auspices et avec l'assistance du gouvernement de la province de Québec. Le capital s'élèvera à dix millions, en 40,000 actions de 250 francs chacune. Les intérêts durant la construction seront payés au taux de cinq par cent. Le conseil d'administration sera comme suit :

Président honoraire, hon. J.-A. Chapeau, premier-ministre de la province de Québec; Président, M. Bourglouis, président de la Banque industrielle et commerciale; Vice-président, M. B. Legru, manufacturier de sucre à Donaville et Rivelon; Censeur, M. G. Benoit Champy, délégué administrateur; M. le comte G. de Wayer, fondateur de la société.

ÇA ET LÀ

Nous avons reçu le premier numéro de la *Rive Nord*, journal hebdomadaire, publié à Joliette. M. L.-U. Fontaine en est propriétaire et rédacteur. M. Fontaine est un ancien journaliste dont les écrits ont souvent été fort remarquables.

* *

Des américains sont venus ces jours derniers visiter les montagnes de silèse et ont apporté deux tonnes de ce sable pour expérimenter; il paraît que c'est le sable le plus pur que l'on puisse se procurer. Il est rumeur qu'une compagnie américaine doit se former dans le but d'établir une verrerie à Kamouraska où la matière première abonde.

* *

The Dominion Annual Register for 1879, par M. Morgan.—M. Morgan est infatigable. Tous les ans il publie quelque livre, des annales où l'on trouve les renseignements les plus précieux et les plus utiles. On y trouve sous une forme condensée les événements les plus importants de l'année, tous les faits d'un intérêt public.

M. Morgan mérite qu'on encourage ses ouvrages.

* *

M. Fabre dit dans sa correspondance européenne :

Papa Garibaldi fait encore parler de lui; il vient d'arriver de Caprera à Gènes pour réclamer son gendre Canzio qu'on a mis en prison. On annonce même qu'il viendra jusqu'à Paris embrasser Blanqui. Mais le bonhomme n'est plus ce qu'il était; il voyage, mais ne marche plus; la tête trotte, mais les jambes, non pas. Si le gouvernement avait en France autant d'esprit que ceux qui le chansonnent, il s'arrangerait de façon à faire venir Garibaldi sur le boulevard. Le pauvre homme y ferait si pitoyable figure qu'il n'y tiendrait pas longtemps, et que ses admirateurs auraient bientôt fait de le retirer de la scène. Le parti radical en est réduit aux momies: Garibaldi, Blanqui. C'est au gouvernement à le bien prouver au peuple, en fournissant à toutes ces figures d'un autre âge l'occasion de montrer leurs rides.

NOS GRAVURES

Un esturgeon monstre.—Des pêcheurs ont pris, il y a quelques jours, près de l'île au Diable, un esturgeon du joli poids de 300 livres. Ce poisson monstre a été transporté sur le marché d'Halifax.

Le gargantua canadien.—Ce phénomène représente les développements rapides et extraordinaires que prend le Canada. On sait que Sir John lui a fait céder par l'Angleterre tout ce qui restait de l'Amérique du Nord.

Les puits de gaz de Louiseville.—Toutes les semaines on enrichit l'industrie du pays de quelque découverte. Parmi ces découvertes il faut mentionner celle des puits de gaz de Louiseville que M. l'abbé Laflamme, de Québec, est allé examiner.

M. Laflamme est d'opinion que le gaz vient du lit de Trenton, couche calcaire,

qui s'étend depuis Montmorency jusque dans le Haut-Canada.

Le résumé des recherches et des constatations chimiques, faites par le savant abbé, est que le gaz naturel de Louiseville peut servir au chauffage mieux qu'à l'éclairage, mais que, cependant, si on le carbure en le laissant passer sur la gazoline, on lui donne un pouvoir éclairant considérable, au moins égal à celui du gaz d'éclairage ordinaire. Mais l'inconvénient de la gazoline est qu'elle est fort explosive. Cependant, à Louiseville, on pourrait se servir en toute sûreté de gazoline avec un appareil placé à plusieurs pieds sous terre, dans le voisinage des puits de gaz.

LES AVANTAGES DU CRÉDIT-FONCIER

On lit dans le *Courrier de Montréal* :

Le Crédit Foncier Franco-Canadien est une compagnie à fonds social, organisée par un statut de notre Législature Provinciale, et dont le siège est à Paris. Le capital social est de 25,000,000 de francs divisé en actions de 500 francs. Ce capital pourra être augmenté si les opérations de la compagnie l'exigent.

Un montant de 5,000,000 de francs, formant 10,000 actions libérées, doit être souscrit et payé pour que la compagnie puisse commencer ses opérations. Elle a le droit d'émettre des obligations, remboursables en quarante ans, pour une somme n'excedant pas la valeur de ses propres capitaux placés à intérêt. Les fondateurs et les directeurs provisoires sont MM. Cohen d'Anvers, Joubert, Thors et quelques autres financiers de Paris, et MM. Chapeau, Wurtele et Paquet, représentant le Canada. La première assemblée des actionnaires est convoquée pour le 21 décembre prochain, pour nommer le premier bureau régulier de la compagnie.

Un bureau principal sera établi à Québec, et une agence à Montréal. En outre, d'autres agences pourront être établies ailleurs si le bureau de direction le juge à propos.

Les opérations de la compagnie consisteront en prêts sur hypothèques, prêts sur obligations des municipalités ou des commissaires d'écoles, achat d'obligations émises par des corporations municipales ou scolaires, municipalités de villes, de villages, de paroisses ou de comtés, obligations ou actions de banques, de chemins de fer, etc., et obligations ou débetures du gouvernement provincial.

L'intérêt ne pourra être plus élevé que le taux légal, 6 pour cent; le remboursement pourra être fait au moyen d'une annuité à long terme, ou en bloc dans un intérêt plus court, au choix des emprunteurs. L'annuité sera calculée de la même façon que celle de l'emprunt provincial de \$4,000,000.

Nos institutions de crédit prêtent sur hypothèque à 8 pour cent, les banques à 7, les sociétés de construction à 6 ou 7, nominativement, mais en réalité à 12 ou 14 pour cent. Le résultat inévitable de l'arrivée en ce pays des fonds de cette compagnie sera une baisse générale dans le taux de l'intérêt.

Nos cultivateurs surtout, qui sont depuis si longtemps à la merci des usurers, pourront se libérer, purger les hypothèques portant 10 pour cent d'intérêt qui écrasent leurs terres et engloutissent le plus clair de leurs profits. Il ne tiendra qu'à eux de rendre cette libération permanente en apportant plus d'économie dans leur manière de vivre et en cultivant avec plus de discernement.

Quand une femme consent à vous quitter, soyez sûr qu'elle sait où aller.

* *

La plupart de nos torts envers les autres viennent de nos torts envers nous-mêmes: nous avons trop négligé de nous perfectionner. En travaillant chaque jour à augmenter son trésor d'intelligence et de bonté, on a beaucoup de richesses à répandre, et l'on peut faire beaucoup d'heureux.

LES "CHANTS NOUVEAUX"

PAR M. BENJAMIN SULTE

Un joli petit recueil de soixante pages, grand comme la main, mais rempli de charmantes poésies. On y trouve beaucoup d'esprit, de facilité, d'élégance et de bonne humeur. Pour un rien on achète cela, et c'est un trésor pour les gens à l'esprit délicat. Pour prouver que nous disons vrai, nous détachons de ce recueil les trois dernières pièces.

L'AIMABLE VOLEUR

M. L'ABBÉ J.-B. PRIMEAU, PRÊTRE, WORCESTER

On vous a pris mes *Laurentiennes*.
Petit péché; simple malheur.
Ces choses-là sont très-anciennes :
On a toujours pillé les vers.
Si vous découvrez le coupable,
N'allez pas crier au voleur—
De l'embrasser je suis capable :
C'est un lecteur !

NOMMEZ-VOUS ! *

Puisque cet homme a "fait sa marque,"
Dans l'avenir il survivra ;
Mais, fût-il soldat ou monarque,
Sans son nom, qui le nommera ?

* Ecrit sur la supplique d'un milicien de 1812 qui avait signé de sa marque, sans mentionner son nom.

BILI ET AU RÉDACTEUR D'UN JOURNAL

QUI A PUBLIÉ MON PORTRAIT

Or ça ! mon cher, sans badinage,
Je tourne à la célébrité !
Je vais en perdre la gaieté
Et prendre dans mon voisinage
Un air de grandeur affecté.

L'artiste m'a donné des charmes :
Je fais un beau brin de garçon.
Mais, pour un rimeur de chanson,
Je pose en soldat sous les armes...
"Il en faut de chaque façon."

Puisqu'en deux ou trois paragraphes
Vous m'avez savamment grandi,
Trouvez-moi donc, en bon ami,
Un marché pour mes autographes ;
Nous partagerons le profit.

Conduite patriotique d'un prêtre

On lit dans la *Concorde* :

Nous avons déjà eu occasion de parler du patriotisme du Révd. M. Proulx, curé de St-Tite, et de son dévouement pour la colonisation. Nous avons signalé ses efforts pour assurer le succès de cette grande entreprise nationale qui consiste à ouvrir une voie de communication avec la belle et riche vallée du lac St-Jean.

On a vu, ce digne prêtre, à la tête de ses paroissiens, abattre le premier arbre, puis, aidé de ces vaillants colons, se frayer un chemin à travers la forêt, depuis le chemin de fer des Piles, jusqu'à la paroisse de St-Tite.

M. Proulx n'a pas voulu s'arrêter en aussi bon chemin. Il a conçu dernièrement le projet de travailler au repatriement des Canadiens émigrés aux Etats-Unis.

Il s'est, dans ce but, rendu à New-York, à Boston et à Worcester afin d'engager nos compatriotes à revenir au pays. Dimanche dernier, il a prêché devant une grande réunion de fidèles à Worcester et a terminé son sermon, en exposant les avantages du Canada, comparés à ceux des Etats-Unis, et en faisant appel à leur patriotisme. Il fut écouté avec le plus grand intérêt et à la suite de son sermon un grand nombre de ses auditeurs lui signifièrent leur intention de retour au Canada, le printemps prochain.

M. Proulx est de retour de sa mission. Nos plus sincères félicitations à ce patriotique curé.

Un curé de campagne prêchant un jour sur les beautés de la nature, et la toute puissance du Créateur, dit : "Dans chaque brin d'herbe il y a un sermon." A quelques jours de là il était occupé à raser le gazon devant le presbytère, un paysan l'aperçoit et lui crie : C'est cela, monsieur le curé, coupez vos sermons le plus court que vous pourrez.